



L'année 2019 a mis en lumière le rôle indispensable de la gestion des déchets dans nos sociétés. Les débats qui ont rythmé l'année ont d'ailleurs placé la question des déchets au cœur de l'actualité.

Au niveau national, si l'augmentation de la TGAP, impliquant une fiscalité punitive, a constitué un mauvais signal, des pistes de progrès ont cependant émergé en 2019. Dans le cadre du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, les collectivités ont montré leur mobilisation pour atteindre les objectifs européens de collecte des bouteilles en plastique, sans passer par la consigne.

Par ailleurs, les grèves de 2019, puis de 2020, ont souligné à quel point le traitement des déchets est indispensable. Jamais nous n'avions à ce point pris conscience des répercussions immédiates de l'interruption du service public de gestion des déchets. La pandémie de Covid-19, survenue juste après, a réaffirmé le caractère essentiel de la continuité du service en évitant une dégradation de la situation sanitaire.

Les impacts financiers seront durables, ajoutés à la chute des cours des matières recyclées, concurrencées par un pétrole moins cher. Nous devons nous adapter et faire preuve d'agilité pour continuer de moderniser notre outil industriel et poursuivre nos efforts en matière de réduction de déchets, de réemploi et de recyclage.

Il nous faut être imaginatifs et persuasifs pour défendre nos convictions notamment sur l'urgence à promouvoir l'écoconception mais aussi pour déployer une approche plus territorialisée de la gestion des déchets. Cela légitime pleinement les ambitions du Grand défi, lancé en 2019, et la mission de coordination prévention, collecte et traitement confiée au Sycptom par l'Etat et la Région. Cette démarche collective inédite doit nous permettre de rendre plus efficient notre service public.

Enfin, je me réjouis des belles réussites qui ont marqué l'année 2019 dans nos installations avec l'inauguration du nouveau centre de tri de Paris XVII, la réouverture de celui de Paris XV, le lancement des travaux à Ivry/Paris XIII et la poursuite des travaux engagés à l'Étoile Verte à Saint-Ouen-sur-Seine.

Alors que mon mandat de Président, débuté en octobre 2017, s'achève, je tiens à remercier les personnels des centres, les agents des collectivités, les collaborateurs de nos services qui ont été présents et mobilisés pour garantir la continuité et la qualité de nos services. Et j'adresse tous mes vœux de succès à la nouvelle gouvernance.

Jacques Gautier,
Président du Sycptom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers



2,34 Mt
de déchets
traités par le
Sycptom en 2019



70 %
d'augmentation
globale de la
capacité de tri des
centres du Sycptom



7 354 t
de déchets
alimentaires traités
(compostage ou
méthanisation)



6 M€
consacrés à
des actions de
sensibilisation sur le
territoire du Sycptom



35
actions concrètes
engagées pour
le Grand défi



3,5 M€
alloués aux projets
de solidarité
internationale
depuis 2015

RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2019

Territoire de 5 837 380 habitants

Chiffres réels arrêtés au 28/04/2020

Les tonnages de refus de tri indiqués correspondent aux tonnages réels enregistrés par les exploitants des centres de tri (contrairement aux années précédentes où les tonnages de refus de tri étaient calculés par la différence entre tonnages entrants et tonnages valorisés). Cette nouvelle méthode de calcul explique la légère différence entre la somme des tonnages sortants des centres de tri et celle des tonnages entrants.

Tonnage total de déchets ménagers sur le territoire du Syctom
2 467 809 t

Déchets traités par le Syctom
2 339 731 t



COLLECTES SÉLECTIVES EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES

198 081 t

CENTRES DE TRI	197 338 t
DÉCLASSEMENTS*	744 t

VALORISATION MATIÈRE	140 463 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (REFUS)	50 209 t
REFUS EN ISDND	4 100 t

Total Valorisation matière et organique
758 463 t
SOIT **30,9 %** des déchets
DONT MÂCHEFERS
293 071 t



COLLECTES SÉLECTIVES OBJETS ENCOMBRANTS ET DÉCHÈTERIES

261 647 t

CENTRES DE TRI	246 195 t
DÉCLASSEMENTS*	3 710 t

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (DÉCLASSEMENTS)	618 t
DÉCLASSEMENTS EN ISDND	126 t

VALORISATION MATIÈRE	153 845 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (BOIS COMBUSTIBLE)	4 622 t

Total Valorisation énergétique
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI
1 791 356 t
SOIT **59,5 %** des déchets**



COLLECTES SÉLECTIVES DÉCHETS ALIMENTAIRES

7 354 t

CENTRES DE COMPOSTAGE OU MÉTHANISATION	7 344 t
DÉCLASSEMENTS*	10 t

INERTES EN ISDI	6 771 t
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (REFUS ET DÉCLASSEMENTS)	19 437 t
REFUS ET DÉCLASSEMENTS EN ISDND	77 076 t

VALORISATION ORGANIQUE (DIGESTAT ET/OU COMPOST)	6 389 t
---	---------

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (REFUS)	173 t
----------------------------------	-------

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE (DÉCLASSEMENTS)	10 t
--	------

Total Enfouissement dans les installations de stockage de déchets non dangereux
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS
154 770 t
ORDURES MÉNAGÈRES + DÉCLASSEMENTS + REFUS DE TRI
235 947 t
SOIT **9,6 %** des déchets



COLLECTES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

1 872 649 t

UNITÉS DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	1 716 905 t
ISDND	154 645 t

MÂCHEFERS ÉVACUÉS	293 071 t
-------------------	-----------

VALORISATION MATIÈRE	36 618 t
----------------------	----------

VAPEUR VENDUE (CPCU)	2 544 642 MWh
----------------------	---------------

VAPEUR AUTRE	63 001 MWh
--------------	------------

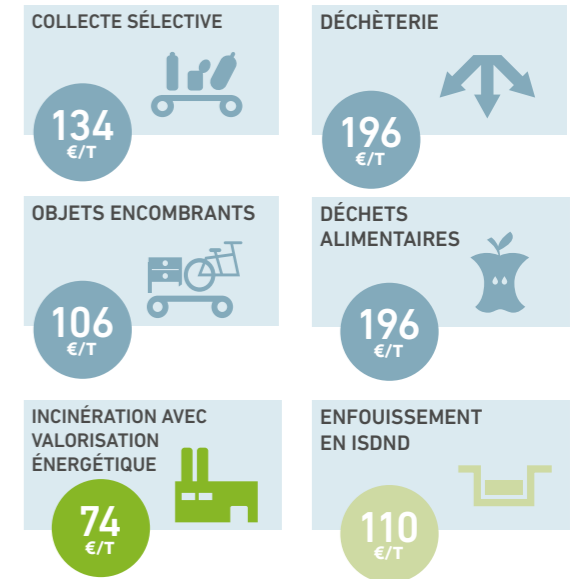
ÉLECTRICITÉ VENDUE	111 319 MWh
--------------------	-------------

REFIOM MIS EN ISDD	43 477 t
--------------------	----------

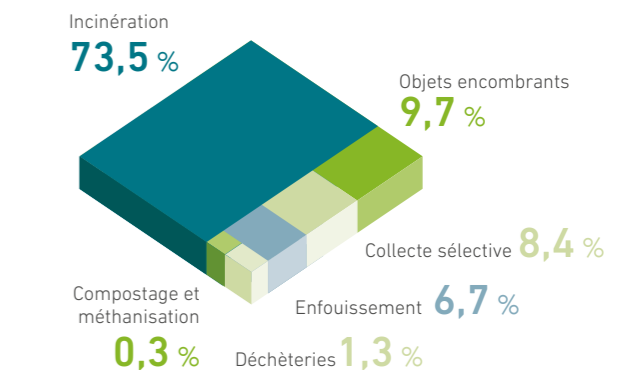
VALORISATION MATIÈRE	128 078 t
----------------------	-----------

Verre
128 078 t

COÛT NET GLOBAL DE TRAITEMENT à la tonne (incluant la politique de soutien du Syctom)



RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MODE DE TRAITEMENT



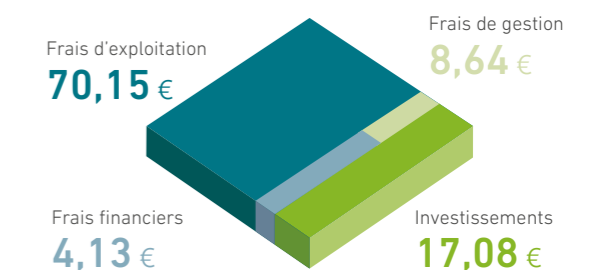
Données arrondies

REDEVANCE ET SOUTIEN VERSÉS

243,1 M€ DE CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITÉS EN 2019

8,6 M€ DE SOUTIENS VERSÉS AUX ADHÉRENTS

UTILISATION DE LA REDEVANCE pour 100 €

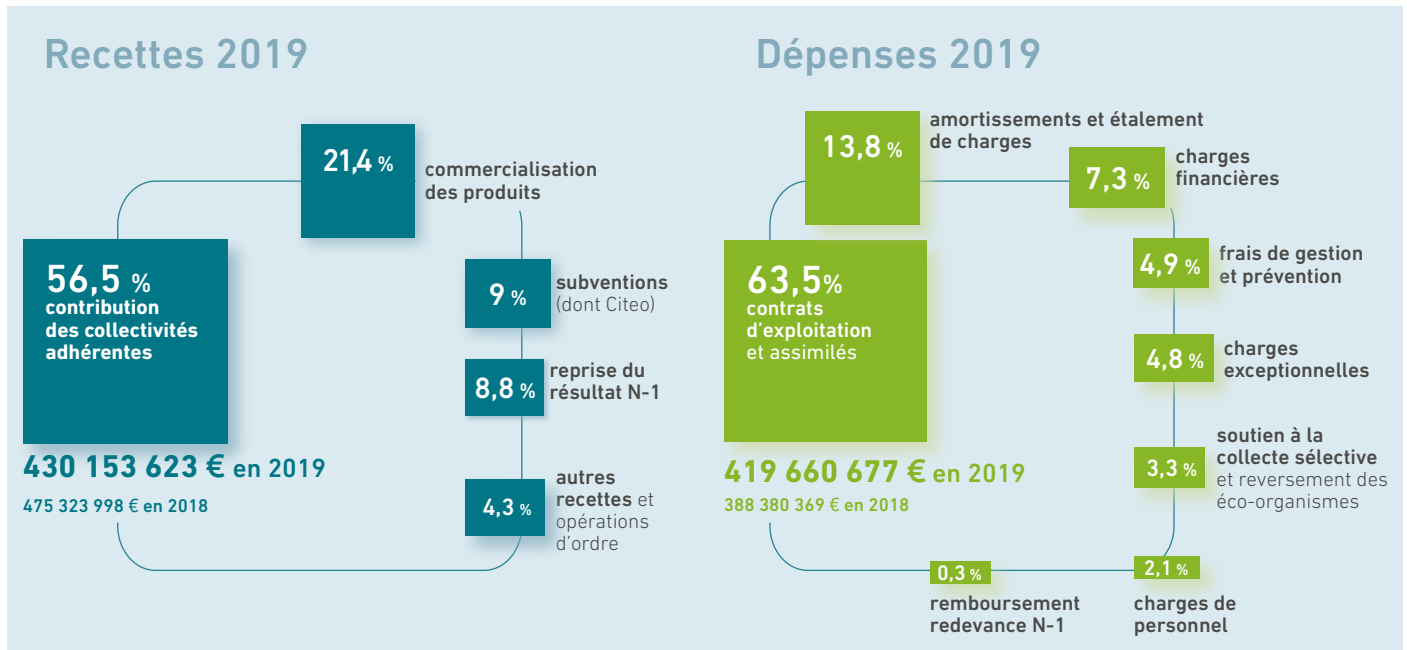


* Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques, qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traités comme les refus.

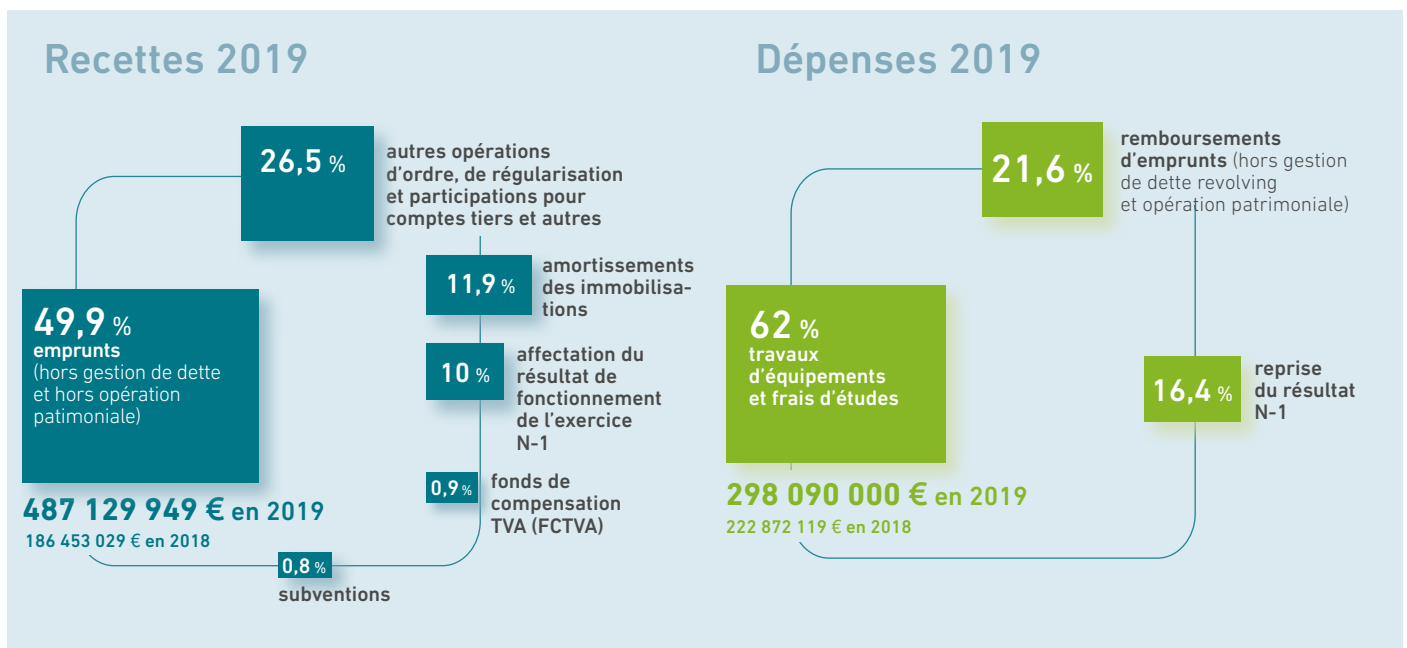
** Les mâchefers, ferreux et non-ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, ce pourcentage a été calculé en retirant ces matériaux du tonnage de la valorisation énergétique.

Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

FUNCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



UNE TARIFICATION INCHANGÉE EN 2019

Des tarifs en faveur de la valorisation matière


ORDURES MÉNAGÈRES ET OBJETS ENCOMBRANTS
94 €/t


COLLECTE SÉLECTIVE
0 à 30 €/t
selon le tonnage collecté


DÉCHETS ALIMENTAIRES
5 €/t


MONTANT DE LA PART POPULATION DE LA REDEVANCE
5,6 €/hab

Des subventions pour faire progresser le tri


COLLECTE SÉLECTIVE
20 à 50 €/t
pour les tonnages supérieurs à ceux enregistrés en 2015.
Le bonus s'applique en fonction de la performance de tri.


DÉCHETS ALIMENTAIRES
30 €/t
pour une période expérimentale de 3 ans.
Ou prise en charge de la collecte par le Sycatom.